

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai,

Le Conseil Municipal de la commune de St Maurice l'Exil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. Philippe GENTY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : treize mai deux mil vingt-six

**PRESENTS** : MM. GENTY/CORRADINI/ABMESELEME/CHERVEL/CHOUCHANE/FABBRI/BILLET/  
RULLIERE/STARZYNSKI/ROYE/ULL/BERGER/GROUTSCH/VIALLET/PICARD/BAGLI/FERNANDEZ/  
VINGERDER/JOYET/MENDY/BASARA/RUARD/CHAOUCH/HADIMLI/HAMADACHE/MATOUGUI

**POUVOIRS** : MM. ROUCAUTE A MENDY/HAMMADI A CHOUCHANE/TASOURIT A  
MATOUGUI

N° 26/05/12

**Objet : Convention de partenariat avec le Rhodia Club Omnisports**

L'adjoint au sport, Louis CORRADINI, expose au conseil municipal un projet de convention de partenariat avec le Rhodia Club prévue pour une durée de deux ans.

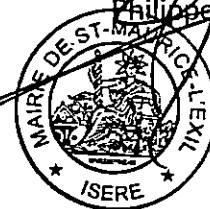
Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de valider cette convention telle qu'annexée à la présente délibération et d'autoriser le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

SAINT MAURICE L'EXIL, le 21 mai 2026

Le Maire,

Philippe GENTY



Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

Exécutoire compte-tenu de la réception  
En Sous-Préfecture le 27/05/2026  
Et de la notification ou publication  
du 27/05/2026